

# COMPTE RENDU DETAILLE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

**Présents** : Madame VIOLLAND Anne-Cécile, Maire, Monsieur LACHAT Hervé, Monsieur CHAFFANEL Bernard, Madame DURET Claudette, Madame WENDLING Nadine, Monsieur DEAL Quentin, Adjoint, Monsieur BUTTAY Thierry, Madame GAUTHIER Béatrice, Conseillers Municipaux délégués, Madame BEGNI Sandrine, Monsieur CHAPUIS Nicolas, Monsieur GAMBLIN Jean-Jacques, Monsieur HARDUIN Frédéric, Monsieur HYVERT Alain, Monsieur JACQUIER Pierrick, Madame MERMIER Arlette, Madame PAGNIER Cindy, Madame SIX Aurore, Madame VRIGNON Judith, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Monsieur RUFFET Christian (pouvoir donné à Monsieur DEAL Quentin), Adjoint, Madame DESCHAMPS Mireille (pouvoir donné à Madame WENDLING Nadine), Madame FABRELLO Valérie (pouvoir donné à Madame MERMIER Arlette), Madame QUEROIS Nathalie (pouvoir donné à Monsieur GAMBLIN Jean-Jacques), Monsieur TISSOT Fabien (pouvoir donné à Madame VIOLLAND Anne-Cécile).

**Secrétaire de séance** : Madame GAUTHIER Béatrice.

Madame le Maire ouvre la séance à 18 heures 30 et remercie les participants de leur présence.

Elle communique la liste des absences excusées et constate que le quorum est atteint.

Le secrétaire de séance est désigné.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 À INTERVENIR SUR LE BUDGET PRINCIPAL M14 (2019-54)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation du marché de travaux et de maîtrise d'œuvre de l'opération « Equipements de services publics sur le secteur de Milly », il convient de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires.

En effet, il s'est avéré nécessaire de modifier sensiblement le projet de réhabilitation de l'école maternelle pour être plus en adéquation avec les préconisations des différents utilisateurs des locaux. Des adaptations mineures portent également sur le restaurant scolaire et la bibliothèque.

Par ailleurs, Madame le Maire rappelle que le retard pris dans la cession des terrains cadastrés en section AH sous les numéros 104, 105, 106 et 107, d'une contenance totale de 6 958 m<sup>2</sup>, sis au lieu-dit « la Creuse » nécessite la réalisation d'un prêt relais d'un montant de 2 500 000 euros pour le financement du même programme. Le Conseil Municipal a délibéré sur ce sujet lors de sa séance du 14 novembre 2019.

La commission des finances élargie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et aux membres du comité consultatif des finances s'est réunie le 9 décembre dernier pour examiner notamment ce point qui n'a soulevé aucune question et remarque de l'assemblée.

Madame le Maire précise enfin que les prévisions budgétaires de quelques articles budgétaires nécessitent de petits ajustements.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 5 abstentions,

- **approuve**, la décision modificative suivante :

Recettes d'investissement :

Article 024- Produit de cession d'immobilisations – 2 500 000 euros

Article 1641-SCO : Emprunts auprès des établissements de crédits : + 2 500 000 euros

Dépenses d'investissement :

Article 2138-041- Autres constructions : - 500 000 euros

Recettes d'investissement :

Article 2764-041 - Créances sur des particuliers et autres : - 500 000 euros

Dépenses d'investissement :

Article 020 – Dépenses imprévues : - 50 000 euros

Article 16878 – Autres emprunts – autres organismes et particuliers : - 68 350 euros

Article 2152 – Installations de voirie : + 40 000 euros

Article 21316 : Equipement du cimetière : - 30 000 euros

Article 21312-SCO – Bâtiments scolaire : + 692 082 euros

Article 2315-ENR – Installations, matériel et outillage techniques : + 30 000 euros

Article 2315-ONA – Installations, matériels et outillages techniques : - 183 539 euros

Recettes d'investissement :

10222 – FCTVA : + 1 610 383 euros

10226 – Taxe d'aménagement : + 31 712 euros

103 – Plan de relance FCTVA : - 1 505 803 euros

1322-SCO – Subventions d'équipements : - 66 812 euros

1323-SCO – Subventions d'équipements : + 34 000 euros

1641-SCO – Emprunts auprès des établissements de crédits : + 326 713 euros

**EQUIPEMENTS DE SERVICES PUBLICS SUR LE SECTEUR MILLY :**  
**APPROBATION D'AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX**  
(2019-55)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public complété par l'article 49-1 la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques qui dispose que tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services ou à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres ou à la commission visée à l'article 43 et que l'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 décembre 2019,

Madame le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la réalisation d'équipements de services publics sur le secteur de Milly il s'est avéré nécessaire de modifier sensiblement le projet de réhabilitation de l'école maternelle pour être plus en adéquation avec les préconisations des différents utilisateurs des locaux. Des adaptations mineures portent également sur le restaurant scolaire et la bibliothèque.

Ces modifications ont également un impact pour la maîtrise d'œuvre puisqu'il s'est avéré nécessaire de reprendre les études précédemment réalisées.

En conséquence, des avenants doivent être passés.

